Saint Romain la Motte

Marpa
Du Gamay Saint Romain

Le Choix du Bien Etre

MARPA DU GAMAY SAINT ROMAIN

Vivre en autonomie en résidence au coeur du village

Bienvenue…

Le Conseil d'Administration de l'association gestionnaire, et l'ensemble du personnel vous souhaite la bienvenue à la ***MARPA DU GAMAY SAINT ROMAIN.***

Ce livret a pour mission de mieux vous faire connaître le fonctionnement de la structure.

Il a été conçu pour vous guider et s'adresse également aux familles, aux amis, aux visiteurs et aux professionnels.

Si nous n'avons pas la prétention de remplacer votre maison, nous voulons permettre à chacun d'entre vous de vivre paisiblement sa retraite dans un climat de confiance et de sérénité.

La Résidence

La MARPA est une construction de plain-pied située au coeur de la commune, au Nord-Ouest de Roanne suite à l'habilitation par le Conseil Départemental de La Loire.

Cet établissement est géré par L'Association MARPA du Gamay Saint Romain.

Cette Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie est une structure qui offre à la fois un mode de vie dans un logement individuel tout en bénéficiant des services communs qui sont proposés.

Elle est constituée de 27 logements avec terrasse :

- 26 T1 bis de 36m² dont 1 logement temporaire meublé.
- 1 logement T1 bis confort (pour couple) de 42m²

Le Logement

Les résidents aménagent leur appartement comme ils le souhaitent avec leur mobilier et leurs objets personnels.

Les appartements sont équipés :

- **d'une kitchenette avec frigidaire, évier et plaque de cuisson**
- **d'un cellier aménagé avec branchement machine à laver**
- **d'une salle de bain adaptée**
- **d'une fibre optique et d'une prise de télévision.**
- **d'une boîte aux lettres personnalisée**
- **d'une terrasse privative**
- **de volets roulants électriques ou manuels**

Les espaces collectifs

Ces espaces communs permettent aux résidents de vivre en convivialité.
Ils sont composés de :

- **une salle de restaurant comprenant une cuisine ludique**
- **une salle d'animation**
- **un salon détente équipé d'une bibliothèque, d'une télévision..**
- **un salon d'accueil**
- **une place de village conviviale.**

La participation à la vie collective est encouragée dans le respect de l'indépendance individuelle.
Chacun peut recevoir famille et amis, sortir et vivre à son rythme.

Vie de la Structure

Le fonctionnement de la structure est assuré par le responsable accompagné d'agents polyvalents, sous la responsabilité de l'organisme gestionnaire. L'équipe est à l'écoute du résident dans sa vie quotidienne.

Prestations de base incluse dans la redevance mensuelle :

- le loyer
- les charges mutualisées (eau, électricité, chauffage, entretien des espaces communs...)
- la téléassistance
- le personnel accompagnant disponible 24h sur 24
- les animations.

Prestations facultatives :

LA RESTAURATION

Une restauration collective est assurée par le personnel pour les résidents 7 jours sur 7, les trois repas sont servis dans la salle à manger.

Pour favoriser la socialisation nous proposons à chaque résident, sans obligation, de prendre au moins le repas du midi avec le groupe.

Les résidents sont invités, sur la base du volontariat à participer à la vie commune quotidienne, (mettre le couvert, aider à la préparation des plats,…) et à l'élaboration des menus.

Les résidents ont la possibilité d'avoir des invités en salle à manger.

LA BLANCHISSERIE

La stucture peut assurer le blanchissage et le repassage du linge

LE MENAGE

La structure peut assurer l'entretien des appartements.

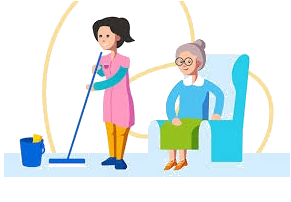

Les aides à votre disposition

Les locataires peuvent bénéficier de toutes les aides :

APA
Allocation Personnalisée d'Autonomie

APL
Aide Personnalisée au logement

ASH
Aide Sociale à l'Hébergement

Les résidents peuvent conserver les aides à la personne déjà en place : ADMR, SSIAD (soins à domicile)...
Le responsable de la MARPA peut accompagner la personne dans ses démarches administratives.

La charte des MARPA

ARTICLE 1 : Inscrite dans une démarche de développement local, la MARPA est un établissement à but non lucratif. Les personnes âgées du pays y vivent « comme chez elles » avec la garantie et dans le respect du concept MARPA.

ARTICLE 2 : Chaque résident accueilli à la MARPA est avant tout un citoyen dont l'identité, la dignité et le droit à la vie privée doivent être respectés.

ARTICLE 3 : La MARPA est une petite unité de vie qui permet à toutes les personnes accueillies de choisir leur mode de vie, d'entretenir et de développer leur autonomie.

ARTICLE 4 : Chaque résident, par son engagement personnel ; contribue à la qualité et à l'ambiance générale de la vie à la MARPA.

ARTICLE 5 : Les familles, les proches et les acteurs du « pays » participent à la vie de la maison. Les liens sociaux des résidents sont encouragés à la MARPA.

ARTICLE 6 : La MARPA accompagne chaque résident en fonction de ses besoins et attentes. Elle adapte ses services, veille à la bonne organisation des soins et des autres aides nécessaires.

ARTICLE 7 : Chaque signataire est co-responsable et garant du concept MARPA. Il s'engage à participer à la vie du réseau et à en promouvoir le développement.

ARTICLE 8 : La présente charte est affichée dans la MARPA. Les signataires, les résidents et leurs familles, les personnels et intervenants extérieurs, s'engagent à en appliquer les principes, dans le temps, au service des personnes accueillies.

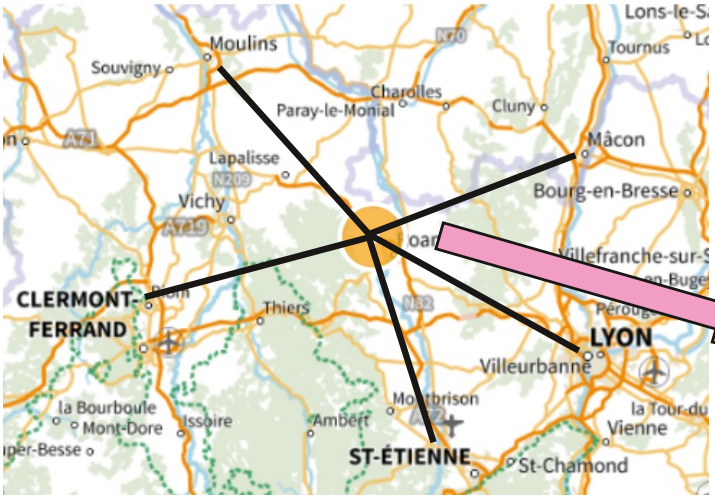

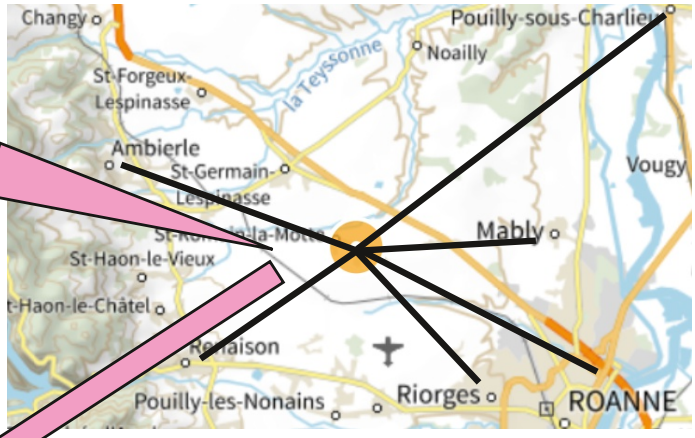

Renseignements

MARPA du Gamay Saint Romain
146 Rue du Stade
42640 SAINT ROMAIN LA MOTTE

M. CUCHERAT Laurent
07 43 40 02 54 - 04 81 17 09 73
Mail : direction@marpagamay.fr

Remerciements à tous les acteurs ainsi qu'aux partenaires financiers

2 fleuves Senior & Autonomie

EQUILIBRE Architectes — CONSTRUISONS ENSEMBLE POUR DEMAIN

msa santé famille retraite services

Loire LE DÉPARTEMENT

Rhône Alpes msa SERVICES

CRÉDIT AGRICOLE

Carsat Retraite & Santé au travail Rhône-Alpes

FRANCE ACTIVE Les entrepreneurs engagés AUVERGNE-RHÔNE-ALPES